

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°617 - ÉDITION DU 10 NOVEMBRE 2022



MOBILISONS-NOUS
AVEC TELETHONFOOT



NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !
Plus de 7000 malades génétiques rares,
1 personne sur 20 concernée, 2 millions en France.



Philippe BRETAUD
avec EducActrice



É D U C'
Actrice
DE FOOTBALL
FFA FFF

Philippe Bretaud

Trophées Philippe Seguin



Assemblée Générale Ordinaire et Élective
Vendredi 18 Novembre 2022 19h30
Salle de Réception Gourman'dit
20, Avenue du Bosquet
95560 Baillet en France

Report du module U6/U7 au 26 novembre 2022



À la suite d'un imprévu, nous sommes dans l'obligation de reporter le module U6/U7 du 12 novembre au 26 novembre prochain. La formation aura lieu au Stade Jean Brestel, à Méry sur Oise. Les éducateurs qui étaient inscrits sur le module U6/U7 du 12 novembre seront automatiquement repositionnés sur la nouvelle date du 26 novembre.

Venez vous former !



PPFD
ACCOMPAGNER UNE ÉQUIPE DE FOOTBALL U6 A U11
SAMEDI 26 NOVEMBRE
8H00 - 12H00 EN PRÉSENTIEL AU DVOF

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives
- Fair-play & Éthique



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



EKINSport

Gourman'Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 - 19H30

**Salle de réception « Gourman'Dit »
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France**

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2024

- 1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;

Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 28 JUIN 2022

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2021/2022

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2021/2022 (rapporteur : M. Moreira)
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2022

Vote

Création de la réserve dédiée pour la surélévation du siège social, dite « Réserves pour Travaux »

Vote

Affectation du résultat de 99 826€ sur la ligne « Réserves pour Travaux »

Vote

Affectation des réserves règlementées d'un montant de 309 821€ sur la ligne « Autres Réserves »

Vote

Affectation de 400 174€ prélevés sur les « Autres Réserves » à la « Réserve pour Travaux » (permettant à ladite réserve d'atteindre le montant de 500 000€)

Vote

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 2^{ème} Tour si nécessaire

Informations Diverses

Remise des récompenses Fair-Play saison 2021/2022

- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 07 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. ANTUNES - BAILLIEZ – LETELLIER

Excusés : MM. ANDRIEU - FAUGERON

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉCLAMATION

CHAMPAGNE SFC 95

Match n°24673255 du 30/10/2022 ANCIENS D2 ES ST PRIX 3 / CHAMPAGNE SFC 95 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CHAMPAGNE SFC 95 2 (réclamation)

Réclamation recevable non fondée, en effet, aucun joueur du club de ES ST PRIX 3 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

(Match de référence du 23/10/2022 ANCIENS D2 MONTMORENCY FC 1 / ES ST PRIX 1)

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

USO BEZONS

Match n°24689267 du 30/10/2022 U16 D2.A FCM GARGES 2 / USO BEZONS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € USO BEZONS (réclamation)

Réclamation recevable non fondée, en effet, aucun joueur du club de FCM GARGES 2 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

(Match de référence du 23/10/2022 U16 D1 RC ARGENTEUIL 2 / FCM GARGES 1)

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



FC JOUY LE MOUTIER

Match n°24617506 du 23/10/2022 SENIORS D3.B FC JOUY LE MOUTIER 2 / FC PIERRELAYE 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC PIERRELAYE (réclamation)

Réclamation du club de **JOUY LE MOUTIER** sur le nombre de joueurs mutation hors période, confirmée le 23 octobre 2022 recevable en la forme et fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme 3 joueurs mutation hors période de l'équipe **FC PIERRELAYE** sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

TOUNKARA Macime licence 2543735977

SENOU Aboubakar licence 2338169619

MVUMBI Pebe Dan licence 2388065124

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **FC PIERRELAYE** pour l'inscription et la participation de trois joueurs mutations hors période, pour en attribuer le gain à l'équipe de **FC JOUY LE MOUTIER**

CREDIT : FC JOUY LE MOUTIER 2 : 43,50 €

DEBIT : FC PIERRELAYE : 53,50 €

FC PIERRELAYE 1 : 0 BUT - 1 POINT

FC JOUY LE MOUTIER 1 : 2 BUTS 3 POINTS

Réserve

AS MENU COURT

Match n°24617373 du 23/10/2022 SENIORS D3.A JS PONTOISIENNE / AS MENU COURT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS MENU COURT (réserve)

Réserve du club de **AS MENU COURT** sur le nombre de joueurs mutation hors période, confirmée le 23 octobre 2022 recevable en la forme et non fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, seuls 2 joueurs mutation hors période de l'équipe **JS PONTOISIENNE** sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



AS MENU COURT

Match n°24671364 du 23/10/2022 CDM D2 POULE FCM VAUREAL 5 / AS MENU COURT 6

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS MENU COURT (Réclamation)

À la suite de la réclamation De AS MENU COURT la commission demande au secrétariat de convoquer pour [Le 21 novembre 2022 à 18h00](#), les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF DE OLIVEIRA Manuel

Pour le club FCM VAUREAL

Joueur LACK SEVLO Yao licence 2310931503

Joueur EBANDA Kévin 2378047997

Arbitre assistant ABDANI Fahde 2308103546

Educateur MAILLARD Steve 2358053248

Pour le club AS MENU COURT

Arbitre assistant CAROLE Jehan licence 2308080185

Educateur KANE Omar licence 2318035014

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)**

CHAMPIONNAT

Futsal D1 / Phase Unique / Poule U

Journée du 05 NOVEMBRE 2022

Avicenne A.S.C. 2	Marcouville City Cp 3	Les deux clubs responsables
-------------------	-----------------------	-----------------------------

Avicenne A.S.C. 2 : AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 06 NOVEMBRE 2022

Magny Vexin Fc 25	Cosmo Taverny 25	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------	-----------------------------

Magny Vexin Fc 25 : AVERTISSEMENT
Cosmo Taverny 25 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre - MM. Pézière – El Fakri – Traon - Sénécal - Podan-Mavounzy – Cokgul

Excusés : MM. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



REPORT DES PREMIÈRES JOURNÉES SENIORS FÉMININES

Les matches de la journée 2 du 18/09/2022 sont reportés au 19/11/2022.

REPORT DES JOURNÉES du 15 et 16 OCTOBRE

Les matches de la journée 4 des 15 et 16 octobre 2022 sont reportés au 17 et 18 décembre 2022

CONVOCATION

La Commission convoque pour le mardi 15/11/2022 à 18H :

Le président ou son représentant du club de Marcouville City

REMERCIEMENTS ARBITRES

🇫🇷 SOFIANE Chekkar

COURRIERS CLUBS

ST OUEN L'AUMONE AS

Courriel du 26/10 et relance du 8/11

La Commission prend bonne note de votre mail d'excuse et de l'incompréhension à l'arrivée de Monsieur Mounain.

La Commission rembourse les amendes pour absences non excusées tant de l'intéressé que du Président du club qui aurait donc pu être représenté

Créditer le compte club de 2x10€ = 20€

GARGES LES GONESSE FCM

Courriel du 07/11/2022

Motif non recevable : match maintenu aux date et horaire officiels

VIARMES ASNIERES OL

Courriel du 08/11/2022

Critérium vétérans + 55 ans Poule A

L'équipe Viarmes Asnières 26 prend la place du non affecté 3, dans la poule A. Le calendrier va intégrer les matches en retard suivants :

- Match n° 2462304 Cosmo Taverny 25 / Viarmes Asnières 26 le 20/11/2022
- Match n° 24682311 Viarmes Asnières 26 / Ezanville Ecouen 26 le 18/12/2022
- Match n° 24682318 Cheminots Ouest 25 / Viarmes Asnières 26 le 08/01/2023
- Match n° 24682324 Viarmes Asnières 26 / Saint Leu 95 25 le 29/01/2023

SAINT BRICE FC

Courriel du 07/11/2022

Match n° 24689668 du 30/10/2022

ROISSY US 2 / SAINT BRICE FC 4

Match à jouer le 20/11/2022

Suite erreur administrative, annulation du forfait du FC Saint Brice

Recréditer le club du FC Saint Brice de 24€



DATES – TERRAINS – HEURES

ARGENTEUIL FC

Courriel du 08/12/2022

U14 D1

Match n°24692514 du 12/11/2022

ARGENTEUIL FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

Nouvelle horaire : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PERSAN US 03

Courriel du 08/11/2022

U16 D1

Match n°24689131 du 11/11/2022

US PERSAN 03 1 / SAINT LEU FC 95 1

Nouvel horaire : 13H

Nouvelle installation : stade Louis Oudinot 2 de Persan

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE FC

Courriel du 07/11/2022

U18 D2 Poule A

Match n°24685231 du 11/11/2022

GOUSSAINVILLE FC 1 / ARGENTEUIL FC 2

Nouvel horaire : 13H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PERSAN US 03

Courriel du 08/11/2022

Seniors D3 Poule B

Match n°24617517 du 13/11/2022

PERSAN US 03 2 / MARLY LA VILLE ES 2

Nouvel horaire : 15H

Nouvelle installation : stade Louis Oudinot

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES VIA FOOTCLUBS

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Courriel du 08/11/2022

Seniors Féminines D1

Match n°24699916 du 12/11/2022

COSMO TAVERNY 2 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 1

Nouvelle date : 14/11/2022

Novel horaire : 20H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 06/11/2022

Anciens D2 Poule A

Match n°24673134 du 13/11/2022

MONTSOULT BAILLET US 11 / ENT. BEAUMONT PERSAN 11

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ECLAIR DE PUISEUX AS

Courriel du 07/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679256 du 27/11/2022

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 / FONTENAY FC 2

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MACCABI SARCELLES

Courriel du 20/11/2022

CDM D1

Match n°24668455 du 20/11/2022

ERAGNY FC 5 / MACCABI SARCELLES 5

Nouvelle date : 18/12/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 02/11/2022

Match n°24685116 du 18/12/2022

FRANCONVILLE FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 02/11/2022

U18 D3 Poule B

Match n°24685785 du 13/11/2022

MONTSOULT BAILLET US 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 07/11/2022

U18 D2 Poule B

Match n°24685382 du 11/11/2022

PERSAN US 03 1 / COSMO TAVERNY 1

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



ECLAIR DE PUISEUX AS

Courriel du 05/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679279 du 22/01/2023

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 / VALLEE DE SAUSSERON 1

Inversion le match se déroulera au stade municipal à Nesles la Vallée

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ECLAIR DE PUISEUX AS

Courriel du 05/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679345 du 04/06/2023

VALLEE DE SAUSSERON 1 / ECLAIR DE PUISEUX AS 1

Inversion le match se déroulera sur les installations de l'Eclair de Puiseux

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ECLAIR DE PUISEUX AS

Courriel du 03/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679279 du 13/11/2023

FRETTOISE ES 1 / ECLAIR DE PUISEUX AS 1

Inversion le match se déroulera sur les installations de l'Eclair de Puiseux

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ECLAIR DE PUISEUX AS

Courriel du 03/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679315 du 19/03/2023

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 / FRETTOISE ES 1

Inversion le match se déroulera sur les installations de la Frettoise

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PUISEUX LOUVRES FC

Courriel du 03/11/2022

Anciens D4 Poule B

Match n°24674401 du 12/03/2023

PUISEUX LOUVRES 95 13 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11

Inversion le match se déroulera sur les installations de Puiseux Louvres

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

FRANCONVILLE FC

Courriel du 07/11/2022

Anciens D1

Match n°24672958 du 13/11/2022

FRANCONVILLE FC 11 / SAINT LEU 95 FC 12

Inversion le match se déroulera sur les installations de Saint Leu

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



FRANCONVILLE FC

Courriel du 07/11/2022

Anciens D1

Match n°24673024 du 19/03/2023

SAINT LEU 95 FC 12 / FRANCONVILLE FC 11

Inversion le match se déroulera sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

OSNY FC

Courriel du 07/11/2022

Anciens D1

Match n°24672969 du 04/12/2022

CERGY PONTOISE FC 11 / OSNY FC 11

Inversion le match se déroulera au stade Christian Léon 1 à Osny

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

OSNY FC

Courriel du 07/11/2022

Anciens D1

Match n°24673035 du 16/04/2023

OSNY FC 11 / CERGY PONTOISE FC 11

Inversion le match se déroulera sur les installations de Cergy Pontoise

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 07/11/2022

U16 D1

Match n°24689133 du 13/11/2022

COSMO TAVERNY 1 / ESSG 2

Inversion le match se déroulera sur les installations de l'Entente

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 07/11/2022

U16 D1

Match n°24689199 du 19/04/2023

ESSG 2 / COSMO TAVERNY 1

Inversion le match se déroulera sur les installations du Cosmo

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES PERDUS PAR PENALITE APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH

Vétérans +55 ans Poule B

Match n° 24682428 du 09/10/2022

ENT. GAFEPB/SAINT PRIX 26 / ERAGNY FC 25

Amende aux clubs 52.00€

U18 D2 Poule A

Match n° 24685242 du 02/10/2022

GONESSE RC 1 / ARGENTEUIL FC 2

Amende aux clubs 52.00€

GONESSE RC 1 -1pt Obut

ARGENTEUIL FC 2 -1pt Obut



U16 D3 Poule E

Match n° 24690044 du 18/09/2022

ENT. PARMAIN SAUSSERON 1 / CORMEILLAIS ACS 3

Amende aux clubs 52.00€

ENT. PARMAIN SAUSSERON 1 -1pt 0but

CORMEILLAIS ACS 3 -1pt 0but

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

U16 D1

Match n° 24689116

OSNY FC 1 / SAM 1

SAM 1 1 but 0 pt

OSNY FC 1 6 buts 3 pts

U18 D2 Poule B

Match n° 24685360

DEUIL ENGHIEU FC 1 / ECOUEN FC 2

ECOUEN FC 2 4 buts 0 pt

DEUIL ENGHIEU FC 1 7 buts 3 pts

MATCHES À JOUER

20 NOVEMBRE 2022

U16 D3 Poule B

Match n° 24689668

ROISSY US 2 / SAINT BRICE FC 4

U18 D2 Poule A

Match n° 24685240

ERAGNY FC 1 / MONTMAGNY FC 1

Anciens D3 Poule A

Match n° 24673375

PORTUGAIS PERSAN ASC 12 / VALLEE SAUSSERON ES 11

Anciens D4 Poule B

Match n° 24674337

CHAUMONTEL LUZARCHES 12 / FRANCE ALGERIE 12

18 DÉCEMBRE 2022

Anciens D2 Poule A

Match n° 24673126

EMMB 12 / SAINT GRATIEN USC 11

Anciens D4 Poule A

Match n° 24674176 du 11/09/2022

PUISEUX LOUVRES 12 / THILLAY ESM 12



08 JANVIER 2023

U18 D3 Poule A

Match n° 24685497

PIERRELAYE FC 1 / SARCELLES AAS 3

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Anciens D4 Poule A

Match n°24674181

PUISEUX LOUVRES 95 12 / VAUREAL FCM 12

U18 D2 Poule A

Match n°24685253

COURDIMANCHE AS 1 / JOUY LE MOUTIER 1

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors D4 Poule B

Match n°24661050 du 06/11/2022

BEAUCHAMP AS 2 / AUVERS ENNERY FC 2

AUVERS ENNERY 2

Amende 24€00

AUVERS ENNERY 2

-1pt

0but

BEAUCHAMP AS 2

3pts

5buts

U18 D3 Poule B

Match n°24685770 du 02/10/2022

MONTSOULT BAILLET US 1 / VAREAL FCM 2

VAUREAL FCM

Amende 24€00

VAUREAL FCM 1

-1pt

0but

MONTSOULT BAILLET US 1

3pts

5buts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

CDM D2

Match n°24671371 du 06/11/2022

DOMONT FC 5 / VAUREAL FCM 5

DOMONT FC 5

Amende 37€50

DOMONT FC 5

-1pt

0but

VAUREAL FCM 5

3pts

5buts

3ème FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

CDM D2

Match n°24671376 du 13/11/2022

HERBLAY ES 5 / DOMONT FC 5

HERBLAY FC 5

-1pt

0but

DOMONT FC 5

3pts

5buts



FORFAIT GÉNÉRAL

DOMONT FC 5

CDM D2

Amende 72€00

Secrétaire de Séance

M Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o 1er = **24€**

o 2ème = 27.5€

o 3ème = **33.5€ + Forfait Général 57€ = 90.5€**

Catégories seniors F

o 1er = **31€**

o 2ème = **37.5€**

o 3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

SENIORS F COUPE DU VAL-D'OISE

Les équipes Séniors F à 8 souhaitant participer à la coupe Seniors à 11, doivent faire une demande par mails à la Commission Coupe.

Date butoir le 20/11/22

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS C'ETANT INSCRIT APRES LA DATE BUTOIR DU 14/09/22 (Sans passer par le Google form) doivent envoyer par mails les informations suivantes

- *Référént féminin + mails + téléphone
- *Responsable par équipes engagés + mails + téléphone
- *Stade, Horaires et surfaces des rencontres par catégories

Sans retour de votre par avant le 11/12/ vos équipes seront automatiquement désengagées

CLUBS CONCERNÉS

ARGENTEUIL FC – U11F / U13F / U15F
ENT HERBLAY ST LEU – U11F / U15F / SENIORS F à 8
ST OUEN L'AUMONE AS – U11F / U15F
PONTOISIENNE JS – U13F
AUVERS ENNERY FC – SENIORS à 8
CHAMPAGNE SFC – SENIORS F à 8
GAFEPB – SENIORS F à 8
VIARMES ASNIERES OL – SENIORS à 8
ERAGNY AS - U11F

JOURNEE DU 14 ET 15 OCTOBRE 2022

U15F – JOURNEE GELEE (Non reportée)

U18F – LES 3 DATES DE CRITERIUM 19/11 – 26/11 – 03/12

SENIORS F à 8 – REPORTE AU 02/12

COURRIER CLUB

ST PRIX ES

Mail du 26/10/22

U15F

Nous avons bien reçu la confirmation de l'organisation du 1^{er} tour Laura Dupuis le 26/11/22.



COUPES DU VAL-D'OISE

ÉQUIPES ENGAGÉES U15F 1^{ER} TOUR LE 07/01/23

1. ADAMOIS OL 1
2. ARGENTEUIL FC 1
3. ARGENTEUIL RC 1
4. BELLOY ST MARTIN ASC 1
5. BEZONS USO 1
6. CERGY PONTOISE FC 1
7. COSMO TAVERNY 1
8. DEUIL ENGHEN FC 1
9. ECOUEN FC 1
10. ENT BEAUMONT MOURS 1
11. ENT HERBLAY ST LEU 1
12. ENT MEY MERIEL BESSANCOURT 1
13. ENT SSG SOISY 1
14. ENT ST OUEN AUMONE AS 1
15. ERAGNY AS 1
16. FOSSES UF 1
17. GOUSSAINVILLE FC 1
18. GROSLAY FC 1
19. MONTMAGNY FC 1
20. MONTMORENCY FC 1
21. OSNY FC 1
22. PERSAN US 03 1
23. PUISEUX LOUVRES 95 FC 1
24. ROISSY EN France US 1
25. SARCELLES AAS 1
26. ST BRICE FC 1
27. ST PRIX ES 1

ÉQUIPES ENGAGÉES U18F 1^{ER} TOUR LE 21/01/23

1. ARGENTEUIL RC 1
2. BEZONS USO 1
3. CERGY PONTOISE FC 1
4. CORMEILLAIS ACS 1
5. ENT SSG SOISY 1
6. ERAGNY FC 1
7. FOSSES FU 1
8. FRANCONVILLE FC 1
9. MONTMAGNY FC 1
10. ROISSY EN France US 1
11. SARCELLES AAS 2
12. ST OUEN L'AUMONE AS 1



ÉQUIPES ENGAGÉES SENIORS F 1^{er} TOUR LE 10/12/22

1. ARGENTEUIL FC 1
2. ARGENTEUIL RC 1
3. BELLOY ST MARTIN ASC 1
4. CERGY PONTOISE FC 1
5. COSMO TAVERNY 1
6. ENT BEAUMONT MOURS 1
7. ENT FOSSES MARLY 1
8. ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1
9. GAFEPB 1
10. GONESSE RC 1
11. MONTMORENCY FC 1
12. SARCELLES AAS 1
13. ST PRIX ES 1

MODIFICATIONS - HORAIRES – DATES - LIEUX

GOUSSAINVILLE FC

Footclub du 04/11/22

Match n°25259580

U15F

GOUSSAINVILLE FC 2 / ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1

Nouvel Horaire : 15H

GOUSSAINVILLE FC

Footclub du 04/11/22

Match n°25259529

U15F

GOUSSAINVILLE FC 2 / MONTMAGNY FC 1

Nouvel Horaire : 15H

MATCH À JOUER

16/12/2022

SENIORS F

Groupe A

Match n°25259351 (rencontre initiale du 30/09/22)

GROSLAY FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

AMENDE

PUISEUX LOUVRES 95 FC

U15F - Groupe A

Match n°25259521

Amende feuille de match manquante de 52€



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Lacour

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Lalotte

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE – CRÉDIT MUTUEL – U14

2e TOUR du 26 NOVEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	THILLAY ESM 1	VEXIN AS 1
2	GOUSSAINVILLE FC 1	BEZONS USO 1
3	ST PRIX ES 1	PERSAN US 03 1
4	GROSLAY FC 1	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1
5	VAUREAL FCM 1	ERAGNY FC 1
6	VILLIERS LE BEL FC 1	ARGENTEUIL FC 1
7	CORMEILLAIS ACS 1	ST BRICE FC 1
8	ES HERBLAY 1	GARGES FCM 1
9	ERMONT AS 1	OSNY FC 1
10	NEUVILLE S/OISE AS 1	FOSSES FU 1
11	JOUY LE MOUTIER FC 1	CHAMPAGNE SFC 95 1
12	BEAUCHAMP AS 1	COSMO TAVERNY 1
13	GONESSE RC 1	ROISSY EN FRANCE US 1

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 04/11/2022 envoyé à 18h41

Forfait non avisé - 1^{er} TOUR - Amende 25€

COUPE DU COMITÉ - CREDIT MUTUEL – U14

CADRAGE du 26 NOVEMBRE 2022 A 15H00 – COMITE U14

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 2	ADAMOIS OL 2
2	BEZONS USO 2	GOUSSAINVILLE FC 2
3	SARCELLES AAS 4	ERMONT AS 2
4	CERGY PONTOISE FC 4	ST LEU 95 FC 3
5	CERGY PONTOISE FC 3	GARGES FCM 2
6	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2	SARCELLES AAS 3
7	ST BRICE FC 3	SARCELLES AAS 5
8	ARGENTEUIL FC 2	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
9	ARGENTEUIL RC 3	MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2022

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



FORMATION ACCOMPAGNATEURS ÉQUIPES FOOT ANIMATION

Cette formation qui aura lieu le **samedi 26 novembre de 8h00 à 12h00** au DVOF, permettra aux stagiaires de :

- **Connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions ;**
- **Maîtriser l'ensemble des étapes d'organisations des jours de match (logistique, sécurité, ...)**
- **Appréhender les lois du jeu.**

Pour vous inscrire : <https://district-foot95.fff.fr/simple/calendrier-des-formations-de-dirigeants-2022-2023/>

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 03 11 22

Pris note de votre réclamation concernant l'engagement de vos équipes U12 en coupe. Il ne vous est pas possible d'avoir plus d'équipes engagées en coupe qu'en critérium. Selon vos engagements de début de saison vous avez engagé 2 équipes en critérium U12/U13 et 2 équipes en Coupe U12 et 1 équipe en Festival Foot U13. C'est la raison pour laquelle la commission avait positionné 1 équipe sur la Coupe U12 et 1 équipe sur le Festival Foot U13. Selon votre demande la commission modifie votre engagement et intègre votre équipe U12/2 sur le centre n° 28 à ARNOUVILLE FAS

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 28 10 22

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuille de match sur critérium U12/U13 contre SURVILLIERS AVENIR du 08 10 22. La commission vous rappelle qu'en l'absence de FMI vous devez rédiger des feuilles de match papier et demande donc de lui communiquer ces feuilles avec la liste de vos joueurs ayant participé à ces rencontres.

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 06 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour le plateau U6/U7 du 19 11 22. A savoir :
Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro à ST Martin du Tertre.

BELLOY ST MARTIN ACS : Mail du 06 11 22

Pris note de votre interrogation quant à l'engagement de votre 3ème équipe U9. Votre inscription a eu lieu après la composition des centres du plateau. Celle-ci sera intégrée sur le même centre du plateau du 26 11 22 avec vos 2 autres équipes

CERGY PONTOISE FC : Mail du 24 10 22

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée concernant U12/U13 du 01 10 22 suite 2^{ème} appel

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 23 10 22

Pris note de la réception des feuilles de match réclamées concernant le critérium U12/U13 du 01 10 22, suite 2^{ème} appel.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 04 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 03 12 22

EAUBONNE CSM : Mail du 01 11 22

Pris note de la réception de votre feuille de match réclamée concernant la rencontre critérium U12/U13 du 08 10 22.

Comme le prévoit l'annexe financière, les équipes absentes sans avoir prévenu le DVOF le vendredi midi au plus tard, sont sanctionnées d'une amende

ENTENTE SSG : Mail du 28 10 22

Pris note de votre demande de décaler un centre des Challenges U10 et U11 du 26 11 22. La commission ne peut répondre favorablement à votre demande vu le nombre de centres à affecter.



ERMONT ACF : Mail du 27 10 22

Pris note de votre réponse concernant l'appel des 2 feuilles de match. La commission transmet au secrétariat pour programmation des rencontres.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 25 10 2022

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuilles de match.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 08 11 22

Pris note de votre demande concernant l'engagement d'une équipe U12 sur la Coupe U12. Après vérification la commission intègre votre équipe sur le Centre n° 29.

NEUVILLE AS : Mail du 24 10 22

Pris note de la transmission des FMI concernant les rencontres de critérium U10/U11 du 22 10 22

OSNY FC : Mail du 04 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir 2 centres du Challenges U10 et U11. Le centre est déplacé dans son intégralité à ST OUEN AS.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 01 11 22

Pris note de votre réponse concernant l'engagement de votre 2^{ème} équipe. Celle-ci étant intégrée dans la même poule que votre équipe 1, le calendrier est donc identique.

VEXIN AS : Mail du 20 10 22

Pris note de la réception de la feuille de match concernant le critérium U12/U13 du 01 10 22 suite 1^{er} appel

COUPE U12

1^{er} Tour Du 19 NOVEMBRE 2022

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et les 6 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 14 janvier 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mercredi 2 Novembre 2022 et jusqu'au 08 Novembre 2022, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

Les U12 et U12F (2011)

Sont autorisés trois U11 / U11F (2012) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

Sont autorisées les joueuses U13F (2010).

Les U13 (2010) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.



Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le Lundi 28 Novembre 2022 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation



Centre 1	GOUSSAINVILLE	Centre 2	BEZONS	Centre 3	ARGENTEUIL FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	GOUSSAINVILLE FC 1		BEZONS USO 1		ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4
	PARMAIN AC 1		FRANCONVILLE FC 2		CORMEILLAIS ACS 1		FOSSES FU 2
	ROISSY US 1		ERAGNY AS 3		GONESSE RC 3		BELLOY ASC 1
	SARCELLES AAS 4		ERMONT AmS 2		VAUREAL FCM 2		JOUY LE MOUTIER FC 3
Centre 5	FOSSES	Centre 6	GROSLAY	Centre 7	ARGENTEUIL RC	Centre 8	PONTOISIENNE
	FOSSES FU 1		FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL RC 2		PONTOISIENNE JS 1
	ARGENTEUIL RC 3		CERGY-PONTOISE FC 1		FRANCONVILLE FC 3		GONESSE RC 2
	CERGY-PONTOISE FC 3		BOUFFEMONT AC 1		ARGENTEUIL RC 1		ERAGNY AS 2
	MONTMORENCY FC 2		GROSLAY FC 1		EAUBONNE CSM 2		SAINT PRIX ES 1
Centre 9	MENUCOURT	Centre 10	CORMEILLAIS	Centre 11	MONTMORENCY	Centre 12	ERMONT AmS
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		VIARMES-ASNIERES OL 1		ERMONT AmS 1
	SAINT OUEN AS 2		JOUY LE MOUTIER FC 1		MONTMORENCY FC 1		HERBLAY ES 2
	VIARMES-ASNIERES OL 2		DEUIL-ENGHIEN FC 4		BEAUMONT-M ENT 1		SOISY-AM FC 3
	MAGNY EN VEXIN FC 1		MARLY LA VILLE ES 2		ST OUEN AS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 13	DEUIL-ENGHIEN	Centre 14	ECOUEEN	Centre 15	OSNY	Centre 16	BEAUCHAMP
	DEUIL-ENGHIEN FC 1		ECOUEEN FC 3		OSNY FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		ERMONT ACF 2		SOISY-AM FC 1
	HERBLAY ES 1		CERGY-PONTOISE FC 2		COSMO TAVERNY 3		EAUBONNE CSM 1
	ENTENTE MMB 2		VILLIERS LE BEL FC 2		ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEN FC 3
Centre 17	MONTMAGNY	Centre 18	ERAGNY	Centre 19	JOUY LE MOUTIER	Centre 20	COSMO TAVERNY
	MONTMAGNY FC 2		ERAGNY AS 1		ENTENTE SSG 2		COSMO TAVERNY 1
	GONESSE RC 1		ST LEU FC 1		JOUY LE MOUTIER FC 2		SARCELLES AAS 3
	GARGES FCM 1		ST BRICE FC 3		ECOUEEN FC 2		MARLY LA VILLE ES 1
	FRANCONVILLE FC 1		ECOUEEN FC 1		ENTENTE SSG 3		BEZONS USO 3
Centre 21	SARCELLES	Centre 22	VAUREAL	Centre 23	ST BRICE	Centre 24	ST LEU
	SARCELLES AAS 1		VAUREAL FCM 1		ST BRICE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 4
	AUVERS-ENNERY FC 1		SARCELLES AAS 2		PERSAN 03 US 2		ST LEU FC 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 3		SURVILLIERS AV 1		ADAMOIS OL 2
	OSNY FC 1		ENTENTE MMB 1		VEXIN AS 1		ARGENTEUIL FC 2
Centre 25	ADAMOIS 1	Centre 26	HERBLAY	Centre 27	SOISY-AM	Centre 28	ARNOUVILLE
	ADAMOIS OL 1		MONTMAGNY FC 1		ENTENTE SSG 1		ARNOUVILLE FAS 1
	ST BRICE FC 1		LE THILLAY ESM 1		SOISY-AM FC 2		BEZONS USO 2
	CHAMPAGNE SFC 1		NEUVILLE AS 1		BRUYERES-B USM 1		COSMO TAVERNY 2
	DOMONT FC 1		HERBLAY ES 3		CORMEILLAIS ACS 3		AUVERS ENNERY FC 2
Centre 29	PERSAN	Centre 30		Centre 31		Centre 32	
	PERSAN 03 US 1						
	ST LEU FC 3						
	ERMONT ACF 1						
	MONTSOULT BAILLET US 1						



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule et les 31 meilleurs 2^{èmes} pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 28 Janvier 2023

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 5 décembre 2022 à 16 Heures dernier délai.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

ATTENTION : En raison de la tenue d'un plateau U8/U9, le début des rencontres est fixé à 11h00

Pour les centres qui peuvent organiser les rencontres dès 9h30, il est possible de le faire en ayant eu l'accord des clubs adverses auparavant.

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1	CERGY-PONTOISE	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN	Centre 3	MENUCOURT	Centre 4	BEZONS
	CERGY-PONTOISE FC 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		MENUCOURT AS 1		BEZONS USO 2
	ARNOUVILLE FAS 1		LE THILLAY ESM 1		BRUYERES-BERNES USM 1		GARGES FCM 1
	BELLOY ST MARTIN ASC 1		ENTENTE SSG 5		JOUY le MOUTIER FC 1		SAINT LEU FC 3
	SOISY-AM FC 2		EZANVILLE US 1		ARGENTEUIL RC 2		ECOUEEN FC 1

Centre 5	SOISY-AM	Centre 6	PUISEUX-LOUVRES	Centre 7	OSNY	Centre 8	PERSAN
	SOISY-AM FC 3		PUISEUX-LOUVRES FC 1		OSNY FC 1		PERSAN US 1
	DEUIL-ENGHIEN FC 3		BEAUCHAMP AS 2		GOUSSAINVILLE FC 4		BEZONS USO 1
	FRANCONVILLE FC 3		ARGENTEUIL FC 1		SOISY-AM FC 1		MENUCOURT AS 2
	COURDIMANCHE AS 2		MONTMORENCY FC 1		ADAMOIS OL 1		ERMONT AmS 1

Centre 9	PIERRELAYE	Centre 10	ERMONT AcF	Centre 11	ARGENTEUIL RC	Centre 12	VILLIERS le Bel
	PIERRELAYE FC 1		ERMONT AcF 1		ARGENTEUIL RC 1		VILLIERS le Bel FC 3
	VEMARS ST WITZ FC 1		ENTENTE SSG 1		OSNY FC 2		SARCELLES AAS 4
	CERGY-PONTOISE FC 2		ARGENTEUIL FC 2		HERBLAY ES 3		BEAUCHAMP AS 1
	GROSLAY FC 1		MARLY La Ville ES 2		JOUY le MOUTIER FC 2		CORMEILLAIS ACS 1

Centre 13	GOUSSAINVILLE	Centre 14	COSMO TAVERNY	Centre 15	FRANCONVILLE	Centre 16	SAINT PRIX
	GOUSSAINVILLE FC 2		COSMO TAVERNY 1		FRANCONVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 2
	CORMEILLAIS ACS 2		VEXIN AS 1		SAINT LEU FC 2		PERSAN US 2
	HERBLAY ES 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		SAINT BRICE FC 1		EAUBONNE CSM 1
	FRANCONVILLE FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 2		ENTENTE MMB 2		DOMONT FC 1

Centre 17	SAINT BRICE	Centre 18	JOUY le MOUTIER	Centre 19	ADAMOIS	Centre 20	SARCELLES
	SAINT BRICE FC 3		JOUY le MOUTIER FC 3		ADAMOIS OL 2		SARCELLES AAS 2
	OSNY FC 3		SAINT BRICE FC 2		GONESSE RC 2		ERAGNY AS 2
	ERMONT AcF 2		COURDIMANCHE AS 1		ENTENTE SSG 4		FOSSSES FU 2
	GONESSE RC 1		FRETTOISE ES 1		ROISSY US 1		CERGY-PONTOISE FC 1

Centre 21	SAINT LEU	Centre 22	HERBLAY	Centre 23	GONESSE	Centre 24	MARLY La Ville
	SAINT LEU FC 1		HERBLAY ES 2		GONESSE RC 3		MARLY La Ville ES 1
	MAGNY EN VEXIN FC 1		SARCELLES AAS 5		VAUREAL FCM 1		VAUREAL FCM 2
	GOUSSAINVILLE FC 1		ECOUEEN FC 2		ENTENTE MMB 1		GOUSSAINVILLE FC 3
	AUVERS-ENNERY FC 1		ENTENTE SSG 2		VILLIERS le Bel FC 2		PONTOISIENNE JS 1

Centre 25	ENTENTE SSG	Centre 26	PONTOISIENNE	Centre 27	ARNOUVILLE	Centre 28	GARGES
	ENTENTE SSG 3		PONTOISIENNE JS 2		ARNOUVILLE FAS 2		GARGES FCM 2
	VIARMES-ASNIERES OL 1		CHAMPAGNE SFC 1		COSMO TAVERNY 3		SARCELLES AAS 3
	SAINT PRIX ES 1		ERMONT AmS 3		ERMONT AmS 2		COSMO TAVERNY 2
	FOSSSES FU 1		ERAGNY AS 1		MONTMAGNY FC 2		MONTMORENCY FC 2

Centre 29	ECOUEEN	Centre 30	SAINT OUEN	Centre 31	BOUFFEMONT	Centre 32	CHAMPAGNE
	ECOUEEN FC 3		SAINT OUEN AS 2		BOUFFEMONT AC 1		CHAMPAGNE SFC 2
	SAINT OUEN AS 3		SARCELLES AAS 1		BEAUMONT-MOURS ENT 1		EAUBONNE CSM 2
	BEZONS USO 3		MONTMAGNY FC 1		SAINT OUEN AS 1		VILLIERS le Bel FC 1



U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 ERAGNY	Centre 2 ERMONT AmS	Centre 3 GROSLAY	Centre 4 EAUBONNE
ERAGNY AS 2	ERMONT AmS 2	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL RC 2	BEZONS USO 2	SAINT BRICE FC 3
ARGENTEUIL FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 1	BEAUMONT-MOURS ENT 1	AUVERS-ENNERY FC 2
COURDIMANCHE AS 2	DEUIL-ENGHIEU FC 3	COSMO TAVERNY 1	ERMONT AmS 1
Centre 5 ST OUEN AS	Centre 6 ADAMOIS	Centre 7 FRANCONVILLE	Centre 8 MONTMORENCY
OSNY FC 2	ADAMOIS OL 1	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
VILLIERS le Bel FC 1	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERAGNY AS 1	ECOUEU FC 2
SAINT OUEN AS 3	OSNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 2	VEXIN AS 1
HERBLAY ES 3	VILLIERS le Bel FC 3	SURVILLIERS AV 1	PIERRELAZE FC 1
Centre 9 BEAUCHAMP	Centre 10 CERGY-PONTOISE	Centre 11 ENTENTE MMB	Centre 12 DOMONT
BEAUCHAMP AS 1	CERGY-PONTOISE FC 1	ENTENTE MMB 2	DOMONT FC 1
MENUCOURT AS 1	PUISEUX-LOUVRES FC 1	ECOUEU FC 3	EAUBONNE CSM 2
SAINT PRIX ES 1	SAINT LEU FC 3	HERBLAY ES 1	SAINT LEU FC 2
MONTMAGNY FC 1	VIARMES-ASNIERES OL 3	OSNY FC 3	FRETTOISE ES 1
Centre 13 GAFEPB	Centre 14 BELLOY	Centre 15 CHAUMONTEL-LUZ	Centre 16 EZANVILLE
GAFEPB 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1	CHAUMONTEL-LUZ. AS 1	EZANVILLE US 1
VILLIERS le Bel FC 2	ECOUEU FC 1	PERSAN US 2	ERMONT AmS 3
GONESSE RC 2	ERMONT AcF 2	ENTENTE SSG 5	FONTENAY EN PARISIS FC 1
ENTENTE SSG 4	GOUSSAINVILLE FC 3	CORMEILLAIS ACS 1	FRANCONVILLE FC 3
Centre 17 BRUYERES-BERNES	Centre 18 SARCELLES	Centre 19 ARGENTEUIL RC	Centre 20 VAUREAL
BRUYERES-BERNES USM 1	SARCELLES AAS 2	ARGENTEUIL RC 1	VAUREAL FCM 2
GARGES FCM 1	BOISSY-CHARS ENT. 1	SAINT OUEN AS 1	JOUY le MOUTIER FC 2
AUVERS-ENNERY FC 1	PONTOISIENNE JS 2	ROISSY US 2	SOISY-AM FC 3
MARLY La Ville ES 1	DEUIL-ENGHIEU FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	SARCELLES AAS 3
Centre 21 COURDIMANCHE	Centre 22 MONTMAGNY	Centre 23 ARNOUVILLE	Centre 24 CORMEILLAIS
COURDIMANCHE AS 1	MONTMAGNY FC 2	ARNOUVILLE FAS 2	PONTOISIENNE JS 1
CERGY-PONTOISE FC 3	CERGY-PONTOISE FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 2	CORMEILLAIS ACS 2
MONTMORENCY FC 2	SARCELLES AAS 4	VEMARS ST WITZ FC 1	ERMONT AcF 1
SOISY-AM FC 2	SAINT BRICE FC 1	ENTENTE SSG 3	GONESSE RC 3
Centre 25 MONTSOULT-BAILLET	Centre 26 FOSSES	Centre 27 ENTENTE SSG	Centre 28 ARGENTEUIL FC
MONTSOULT-BAILLET US 1	FOSSES FU 1	ENTENTE SSG 2	ARGENTEUIL FC 1
SOISY-AM FC 1	GONESSE RC 1	BEZONS USO 3	GARGES FCM 2
COSMO TAVERNY 2	MARLY La Ville ES 2	VAUREAL FCM 1	HERBLAY ES 2
BEZONS USO 1	EZANVILLE US 2	ERAGNY AS 3	PARMAIN AC 1
Centre 29 ROISSY	Centre 30 SAINT LEU	Centre 31 LE THILLAY	Centre 32 GOUSSAINVILLE
ROISSY US 1	SAINT LEU FC 1	LE THILLAY ESM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
ADAMOIS OL 2	CHAMPAGNE SFC 1	ARNOUVILLE FAS 1	SARCELLES AAS 5
SAINT BRICE FC 2	SAINT PRIX ES 2	DEUIL-ENGHIEU FC 2	SAINT OUEN AS 2
ENTENTE MMB 1	ENTENTE SSG 1	GOUSSAINVILLE FC 4	PERSAN US 1
Centre 33 JOUY le MOUTIER			
JOUY le MOUTIER FC 1			
BOUFFEMONT AC 1			
SARCELLES AAS 1			
FRANCONVILLE FC 2			

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273618 - 25273663 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 5 & 6

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273795 - 25273840 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre MENCOURT AS 1 & 2



ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254702 du 22 10 22 – critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 à BELLOY ST MARTIN ASC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

U10 / U11

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25253585 & 25254223 du 22 10 22 – critérium U10 & U11 Avenir contre BEZONS USO

U12 / U13

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25254563 & 252754686 du 01 10 22 – critérium U12 & U13 AVENIR contre PERSAN US 1 & 2

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275170 - 25275198 & 25275226 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5 – 6 & 7

ERMONT Ams : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275760 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 5

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275937 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VILLIERS FC 4

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275731 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VAUREAL FCM 3

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254739 du 08 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ST OUEN AS 2

DOMONT FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25273651 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 6

BELLOY ST MARTINS ASC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25274851 - 25274879 & 25274907 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GROSLAY FC 1 – 2 & 3

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25274880 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre DEUIL ENGHEN FC 5

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275735 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 4

VILLIERS LE BEL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275858 & 25275886 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 & 4



AMENDES

CERGY PONTOISE FC : Licences manquantes sur feuilles de match n° 25254730 du 01 10 22 (KAYAZIADA – DIOUMASSI & LAKBI)

Amende : 10€ x 3 = 30€

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 25275173 du 08 10 22 – critérium U12/U13

Amende : 10€

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 6 & 7 sur matchs n° 25272447 & 25265866 du 22 10 22 – critérium U10/U11

Amende : 10€ x 2 = 20€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININES

PV DU 07 NOVEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1er = **10€**

o 2ème = **15€**

o 3ème = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.

LES RENCONTRES U11F ET U13F DU 15/10/2022
SERONT REPORTÉES LE 26/11/2022

PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITÉRIUMS

CRITERIUM U11F Journée 3 :

- Samedi 19 novembre 2022

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 3 :

- Samedi 19 novembre 2022

PLATEAU U9F Journée 2 :

- Samedi 19 novembre 2022

RASSEMBLEMENT U6F Journée 2 :

- Samedi 26 novembre 2022

FORFAIT AVISÉ

MARLY LA VILLE ES
Mail du 06/11/2022

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé pour le PLATEAU U9F du 19 novembre 2022.



INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ÉTANT INSCRIT APRÈS LA DATE BUTOIR DU 14/09/2022
(Sans passer par le google form) doivent envoyer par mail les informations suivantes :

- *Réfèrent féminin + mail + téléphone
- * Responsable par équipes engagées + mail + téléphone
- * Stade, horaire et surfaces des rencontres par catégories

Sans retour de votre part avant le 11/12/22 vos équipes seront automatiquement désengagées.

CLUBS CONCERNÉS

- 1 . ARGENTEUIL FC - U11F / U13F
- 2 . ENT HERBLAY ST LEU - U11F
- 3 . ST OUEN L'AUMONE AS - U11F
- 4 . PONTOISIENNE JS – 13F
- 5 . ERAGNY FC – U11F

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258472

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / COSMO TAVERNY 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

SOISY ANDILLY MARGENCY

Mail du 19/10/2022

POULE C

SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / ENT SSG 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera à 12h15

Accord des deux clubs



MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 19/11/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Footclubs du 03/11/2022

POULE C

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2 / ADAMOIS OL 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H15.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258938

POULE C

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MATCH DU 10/12/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Footclubs du 16/10/2022

POULE C

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H15.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U13F

ENT BEAUMONT MOURS

Footclubs du 07/11/2022

CRITERIUM U13F POULE D

Match du 08/10/2022 n°25258493

CERGY PONTOISE FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 12 novembre 2022.

MATCH REPORTÉ U11F

DEUIL ENGHEN FC

CRITERIUM U11F POULE C

Match du 08/10/2022 n°25258927

DEUIL ENGHEN FC 1 / ENT HERBLAY ST LEU 1

Cette rencontre se jouera le 26 novembre 2022.



APPEL FEUILLE DE MATCH

MONTMAGNY FC

U13F POULE A

Match du 08/10/2022 n°25258462

MONTMAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2

1er appel à la feuille de match le 10/10/2022

2ème appel à la feuille de match le 18/10/2022

Non réception de la feuille de match après 2 relances – Amende 52€

NOVEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 19/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE JEAN JAURES, 30 Rue J.J. ROUSSEAU, Argenteuil	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ERMONT AS 1	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				11

RASSEMBLEMENT U7F

PLATEAU U7F DU 26/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



DÉCEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 03/12/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY				
ELFARKI FATIMA 06 27 98 42 53	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
ERMONT AS 1	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				11



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectés dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Ermont AmS : Mail du 21-10-22

Pris note de l'horaire des plateaux U7 et U9. Gymnase Renoir. Coup d'envoi le samedi à 09H00.

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour rénovation durant le mois de novembre.

La commission déplace le plateau U9 prévu : **le 13-11-22 à Attainville.**

Les Sportifs de Garges : Mail du 22-10-22

Pris note de l'horaire des plateaux U9. Gymnase Jean Jaurès. Coup d'envoi le dimanche à 10H00.

Garges Djibson Asc : Mail du 23-10-22

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 09-10-22 pour la rencontre de critérium U15.

La commission vous demande de trouver une solution pour les rencontres U15 à domicile (inversion ou report de rencontre sur les semaines impaires).

Garges Djibson Asc : Mail du 23-10-22

Pris note de l'horaire des plateaux U7 et U9. Gymnase Allende Neruda. Coup d'envoi le samedi à 09H30.

Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U7 et U9.

Accord de la commission pour une 2^{ème} équipe U9.

Refus de la commission pour une 2^{ème} équipe U7 (nombre de licences validées insuffisant).

La commission vous informe que les créneaux proposés pour vos plateaux U7 et U9 (09H30) sont incompatibles avec le créneau proposé pour le critérium U11 (10H00) et le critérium U13 (11H00).

Afs Vauréal : Mail du 27-10-22

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre du 28-10-22 contre Eaubonne Csm.

Persanaise Cfj : Mails des 25 et 31-10-22

Pris note de vos demandes de modifications de matchs non validées par les clubs adverses.

Persanaise Cfj : Mail du 31-10-22

Pris note de votre déplacement à Ermont le samedi 22-10-22 pour une rencontre de critérium U11.

Pris note de l'absence de tablette et de feuille de match papier fournie par le club recevant.

La commission vous demande de lui communiquer la liste de vos joueurs et le score de la rencontre.

Persanaise Cfj : Mail du 31-10-22

Pris note de l'horaire des rencontres à domicile pour votre équipe U15 : **le dimanche à 12H00**

Persanaise Cfj : Mail du 02-11-22

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase les samedis 12-11- et 10-12-22 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre contre Afs Vauréal à une date ultérieure.

La commission inverse les 2 rencontres contre Attainville Futsal.



My Sarcelles Futsal : Mail du 03-11-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 25062628 contre Gonesse RC au lundi 28-11-22 à 21H30.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Montigny Lvdb : Mail du 04-11-22

Pris note de votre demande de modification de gymnase :

Gymnase COSEC, Rue Auguste Renoir 95370 Montigny les Cormeilles : **le samedi à 19H15**

Accord de la commission.

COUPE DU COMITÉ FUTSAL

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

Match n° 25315787 : Marcouville City CP 4 / Goussainville FC 2 du 29-10-2022

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre n°1.

Absence de l'équipe de Goussainville FC 2

Marcouville City CP 4 : 5 Buts

Goussainville FC 2 : 0 But

Équipe de Marcouville City CP 4, qualifiée pour le tour suivant.

Équipe de Goussainville FC 2, forfait non avisé.

Goussainville FC : **amende 25€**

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine **48** du **28-11** au **04-12-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	CLUB	CLUB	DATE
1	MONTMAGNY ASFS 2	AFS VAUREAL 2	Lun 28 Novembre à 20H45
2	SANNOIS FCE 2	ASF ARGENTEUIL 2	Sam 03 décembre à 18H30
3	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 04 décembre à 15H00
4	AVICENNE ASC 2	EAUBONNE CSM 2	Sam 03 décembre à 18H00
5	SPORTIFS DE GARGES 3	MARCOUVILLE CITY CP 4	Sam 03 décembre à 17H00
6	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	COMBO FUTSAL 2	Lun 28 Novembre à 21H00
7	OSNY UNITED 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Sam 03 décembre à 17H00
8	MY SARCELLES FUTSAL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Ven 02 décembre à 21H30

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.



Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

MATCHS REPORTÉS

Suite tirage des rencontres du 4ème tour de la Coupe Nationale Futsal à jouer du 14 au 20-11-22, les rencontres de championnat ci-dessous sont reportées **à une date ultérieure.**

FUTSAL D1

Match n° 24897263 : Montmorency Futsal 2 / Sannois Fce 1

FUTSAL D2

Match n° 25062610 : Gonesse Rc 1 / Marcouville City CP 4

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2

MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 24897292 : Persanaise Cfj 1 / Afs Vauréal 1 : **le samedi 19-11-22 à 21H00**

Match n° 24897263 : Montmorency Futsal 2 / Sannois Fce 1 : **le mercredi 23-11-22 à 21H30**

Match n° 24897275 : Afs Vauréal 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 : **le vendredi 02-12-22 à 21H30**

FUTSAL D2

Match n° 25062610 : Gonesse Rc 1 / Marcouville City CP 4 : **le mardi 22-11-22 à 20H00**

Match n° 25062628 : My Sarcelles Futsal 1 / Gonesse Rc 1 : **le lundi 28-11-22 à 21H30**

Match n° 25062614 : Marcouville City CP 4 / Bezons Futsal C 1 : **le samedi 07-01-23 à 20H00**

Match n° 25062616 : AsF Argenteuil 2 / Gonesse RC 1 : **le dimanche 08-01-23 à 17H00**

Match n° 25062618 : Sportifs de Garges 3 / Montmagny Asfs 2 : **le samedi 07-01-23 à 17H00**

Match n° 25062660 : Combo Futsal 2 / Osny United 2 : **le samedi 07-01-23 à 18H30**

Match n° 25062662 : Attainville Futsal C 3 / Gadjostarr FC : **le samedi 07-01-23 à 18H00**

Match n° 25062663 : Sannois Fce 2 / Afs Vauréal 2 : **le samedi 07-01-23 à 18H30**

Match n° 25062704 : Montigny Lvdb 1 / My Sarcelles Futsal 2 : **le samedi 07-01-23 à 19H15**

Match n° 25062706 : Asf Argenteuil 3 / Combo Futsal 1 : **le dimanche 08-01-23 à 15H00**

Match n° 25062707 : Bezons Futsal C 2 / St Brice Aso 1 : **le vendredi 06-01-23 à 21H00**

Match n° 25062634 : Sportifs de Garges 3 / Bezons Futsal C 1 : **le samedi 11-02-23 à 16H00**

INVERSION DE RENCONTRES

FUTSAL D1

En raison de l'indisponibilité ou de l'occupation des gymnases, la commission Futsal inverse les rencontres ci-dessous :

Match n° 24897301 : Sportifs de Garges 2 / Arnouville Usc 1 : **le samedi 10-12-22 à 16H00 à Garges**

Match n° 24897367 : Arnouville Usc 1 / Sportifs de Garges 2 : **le samedi 01-04-23 à 13H30 à Arnouville**

Match n° 24897306 : Attainville Futsal C 2 / Persanaise Cfj 1 : **le lundi 05-12-22 à 21H00 à Attainville**

Match n° 24897372 : Persanaise Cfj 1 / Attainville Futsal C 2 : **le samedi 01-04-23 à 21H00 à Persan**



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

Match n° 24897288 : Avicenne Asc 2 / Marcouville City CP 3 du 05-11-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U11 FUTSAL

Match n° 25254987 : Ermont Ams 1 / Persanaise Cfj 1 du 22-10-22

Match n° 25254986 : Sportifs de Garges 1 / Marcouville City CP 2 du 23-10-22

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 24897284 : Sannois Fce 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 05-11-22

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Cergy-Pontoise FC : 1^{er} forfait non avisé

Sannois Fce 1 : 5 Buts 3 Points

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc : Amende 24 €

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.




Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.



PLATEAU FUTSAL U7

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

-  **Argenteuil AsF** : 1 équipe U7 (nombre de licences valides insuffisant)
-  **Garges Djibson Asc** : 1 équipe U7 (nombre de licences valides insuffisant)
-  **Sannois Fce** : 0 équipe U7 (aucune licence validée)

Journée N°2 - Week-end des 19 et 20 Novembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 19 Novembre 2022 (coup d'envoi à 11h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	7	AsF Argenteuil Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj
Journée N°3 - Week-end des 03 et 04 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 04 Décembre 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	7	AsF Argenteuil Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj



PLATEAU FUTSAL U9

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

Argenteuil AsF : 1 équipe U9 (nombre de licences valides insuffisant)

Sannois Fce : 0 équipe U9 (aucune licence validée)

Plateau N°2 - Week-end des 12 et 13 Novembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 13 Novembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30) Centre modifié			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	AsF Argenteuil Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 13 Novembre 2022 (Coup d'envoi à 15h00) Centre modifié et déplacé			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc (1&2)
Plateau N°3 - Week-end des 26 et 27 Novembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 27 Novembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Ermont As (1&2)
Dimanche 27 Novembre 2022 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil Attainville Futsal (1&2) Persanaise Cfj (1&2) Les Sportifs de Garges
Plateau N°4 - Week-end des 10 et 11 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges Asf Argenteuil Attainville Futsal (1&2)
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Marcouville City CP (1&2) Ermont As (1&2) Persanaise Cfj (1&2)

La commission demande aux clubs ci-dessous de confirmer par mail la possibilité de recevoir les plateaux U7 et U9.

Merci de spécifier le jour et l'heure du coup d'envoi des plateaux et les dates où vous aurez la possibilité de recevoir afin de programmer les plateaux sur l'application FAL.

- Asf Argenteuil
- Ermont Ams
- Garges Djibson Asc



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

PROGRAMME FORMATION

NOVEMBRE 2022

<p>VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022</p> <p>à HERBLAY</p> <p>Club House – Parc des Sports Beauregards 130 Route de Pierrelaye 19h00 – 21h00</p> <p>Inscription : https://forms.gle/ZsHBFkGDD9ARQsxS6</p>	<p>FORMATION CDIF</p> <p>ARBITRE OCCASIONNEL</p>
<p>SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022</p> <p>à AU DVOF</p> <p>8h00 – 12H00</p> <p>Pour vous inscrire : https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/2022/07/PFFD-Fiche_Inscription.pdf</p> <p>Le dossier d'inscription est à envoyer à : LPIFF – IR2F Domaine de Morfondé – 77270 VILLEPARISIS</p> <ul style="list-style-type: none">• Suivre les modalités de paiement précisées dans la fiche d'inscription.• En parallèle, prévenir le DVOF de votre inscription en envoyant un courriel via la messagerie officielle du DVOF.	<p>FORMATION PFFD</p> <p>ACCOMPAGNER UNE ÉQUIPE U6 A U11</p>



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.



Mode opératoire

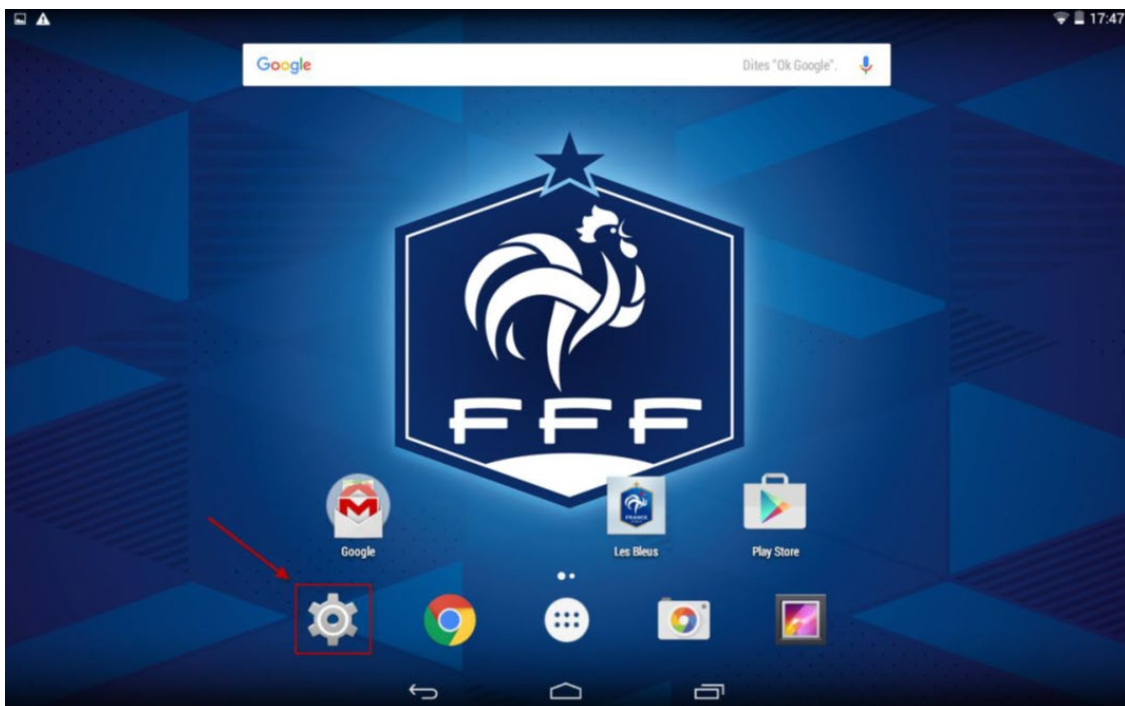
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

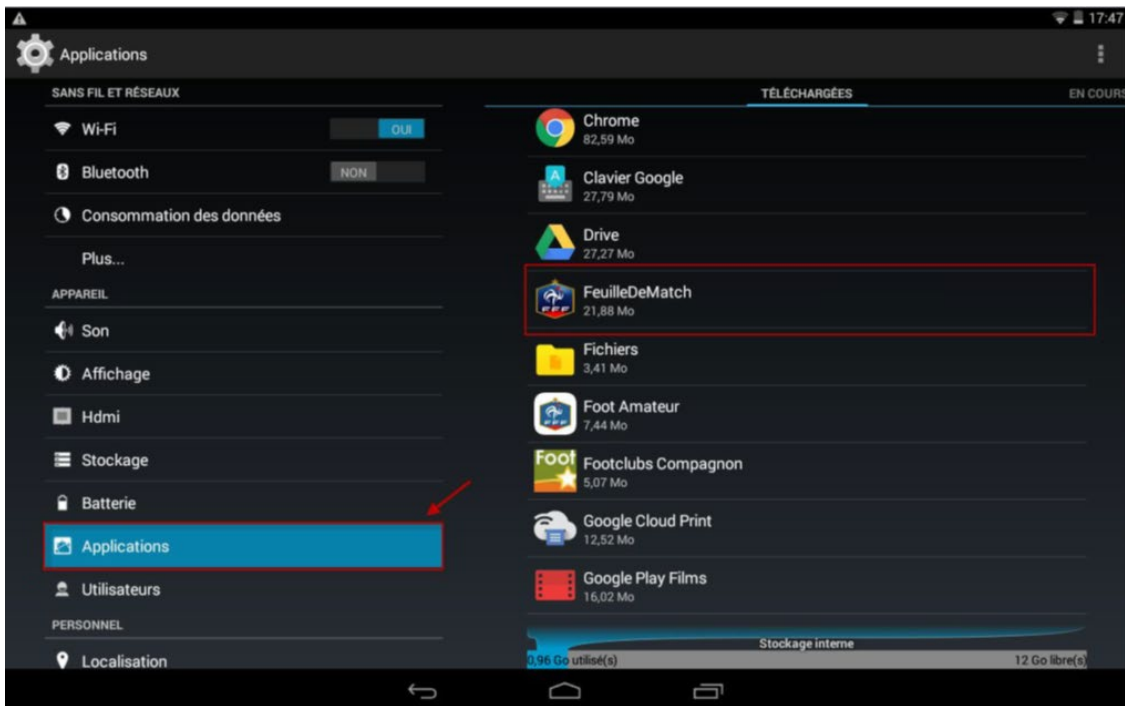
3-Fermer l'application

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

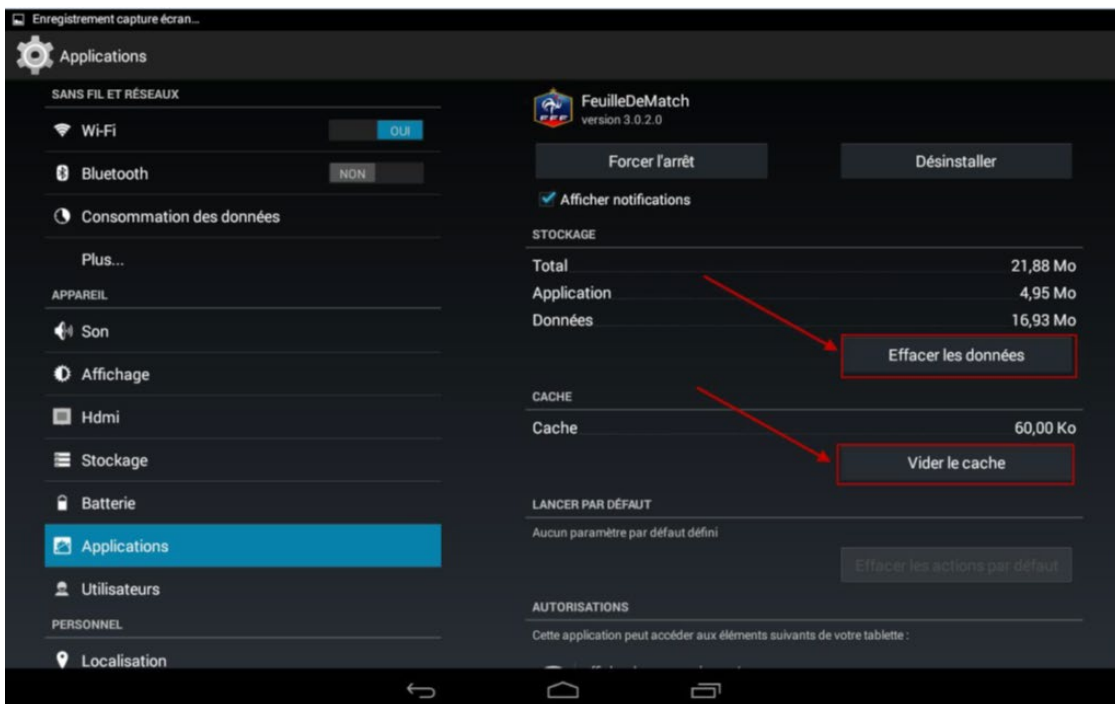




☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

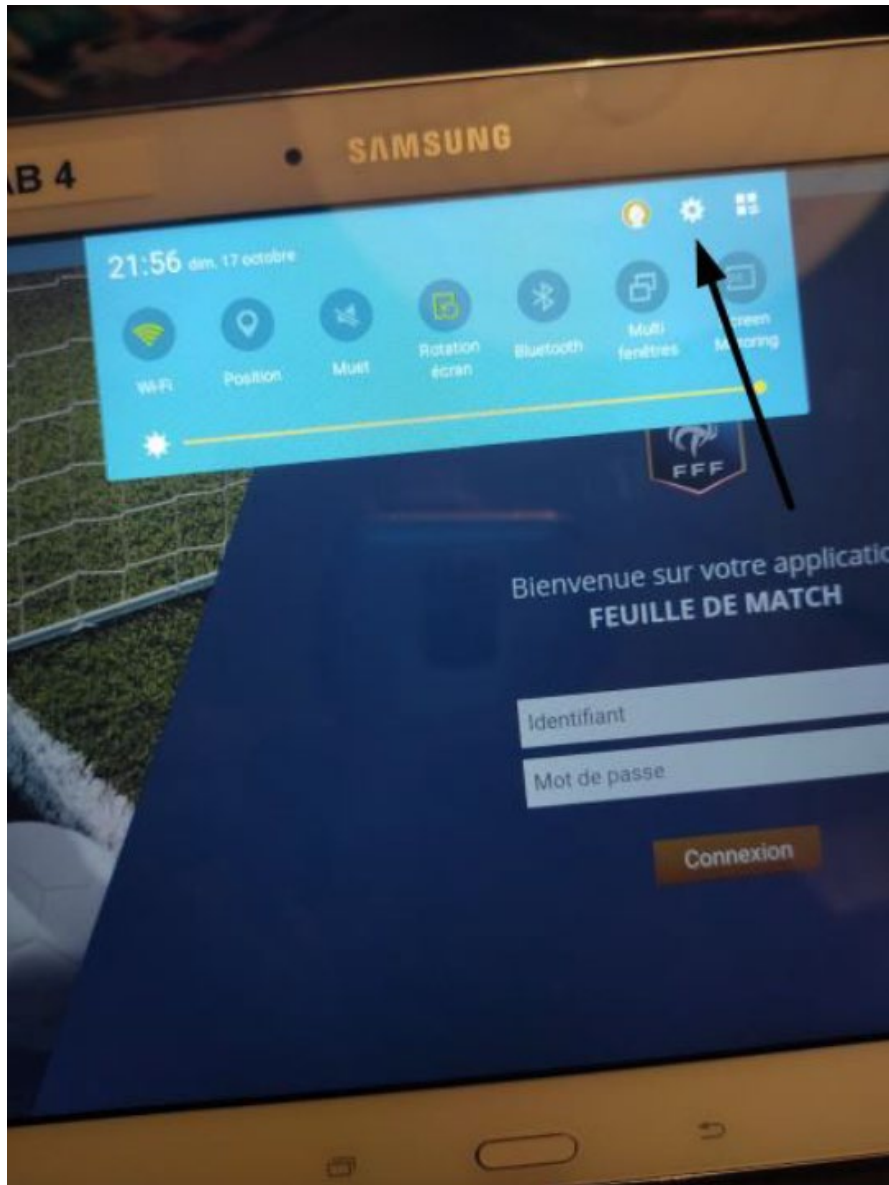


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



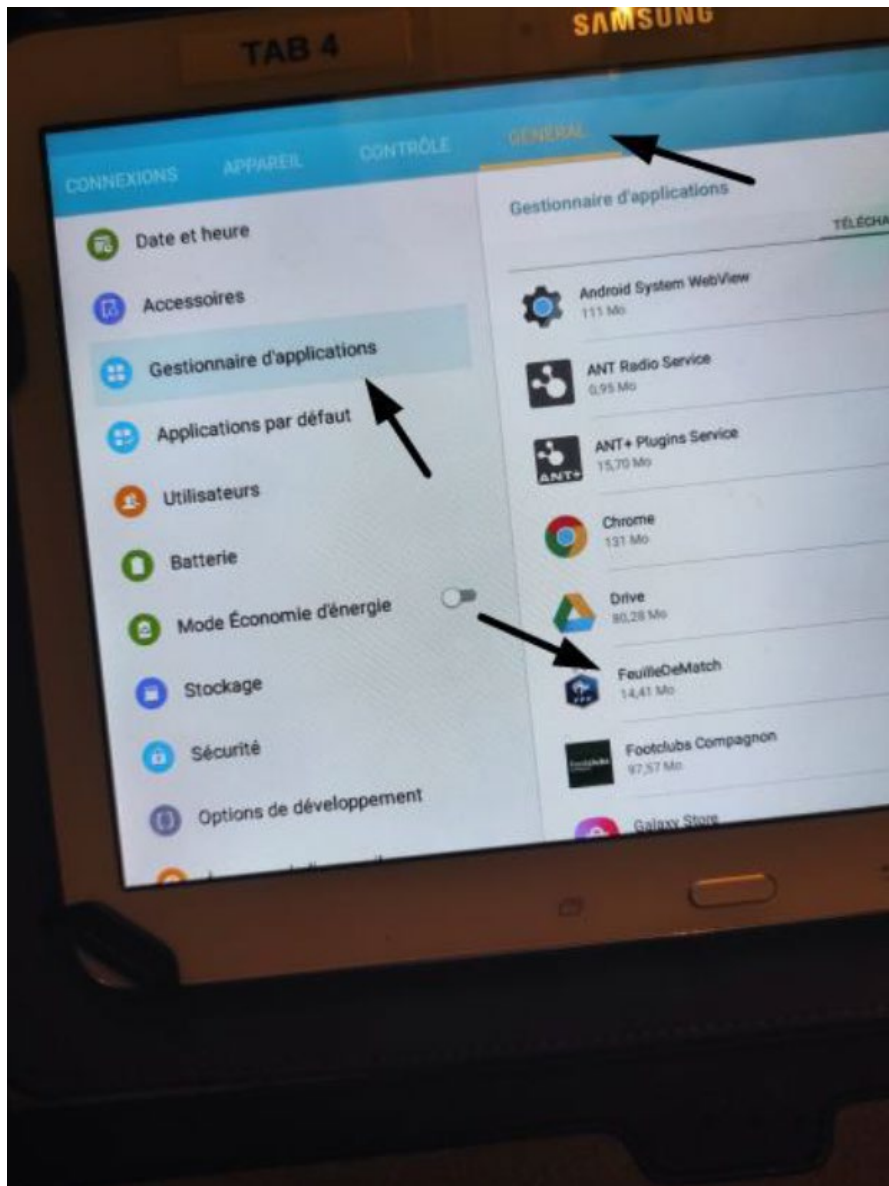
AUTRES TABLETTES

📄 Allez dans paramètres de la tablette.



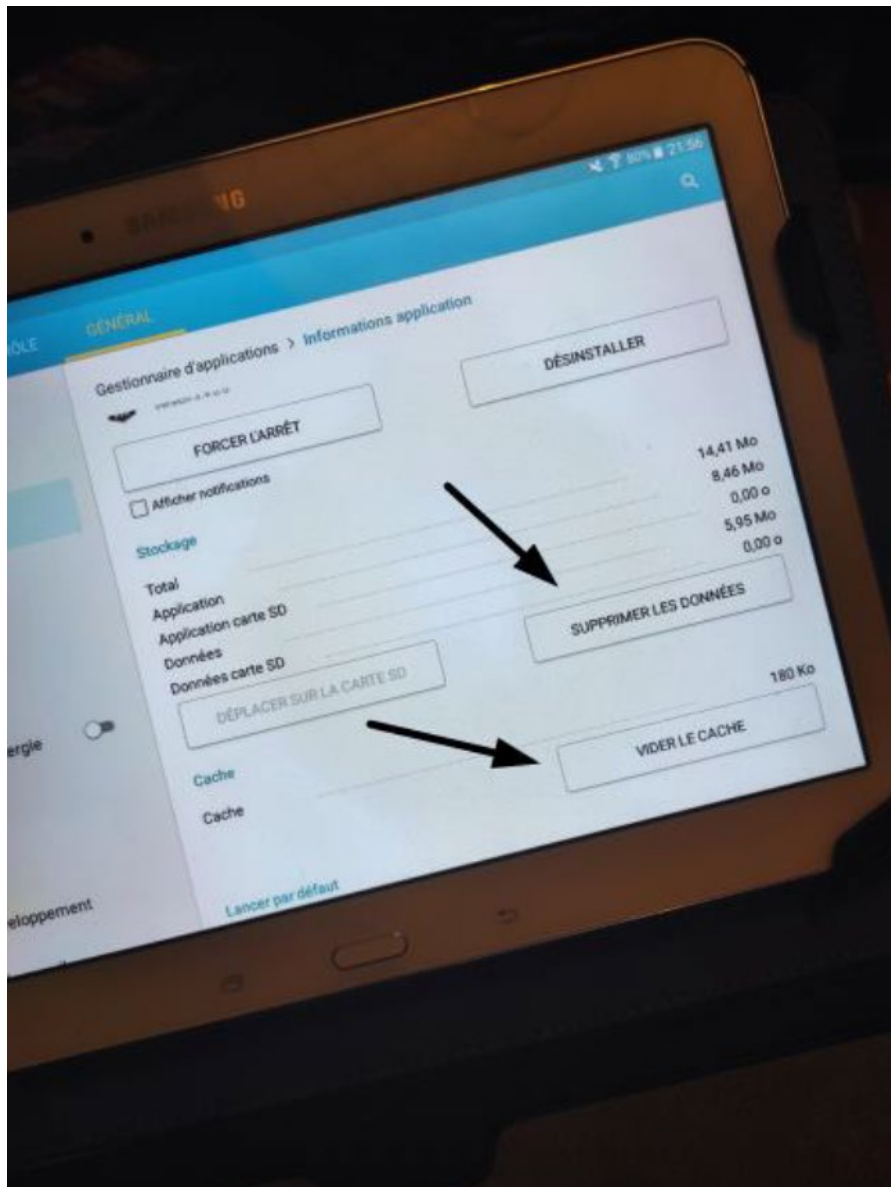


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Plassart - Da Mata - Lacour

Assiste : M. Letellier (Comité).

A TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de GOUSSAINVILLE : NNI 952800103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives demande à la ville de fournir des installations en état de fonctionnement normal (eau chaude).

De plus elle demande à la ville de faire tracer les zones techniques sur les terrains synthétiques.

INFORMATION

Ville de CORMEILLES EN PARISIS : NNI 951760103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, après vérification, confirme que le terrain synthétique, situé à l'entrée du complexe est classé et peut donc recevoir des matches.



COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



Réunion du 9 novembre 2022

Présents : Mme Isabelle ESCROIGNARD
M. Laurent COGUL

Assiste : M. José DIAZ

Excusés : MM. Guy BLONDEAU, Rudy FOURMANN

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUÉ

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2022/2022 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY ÉQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2



AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

A.C.S. CORMEILLAIS

Votre courriel du 7 novembre 2022

SENIORS D2 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne peut pas vous accorder les 2 points de bonus** car il manque à votre demande les feuilles de matches concernés.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement et propos grossier après la rencontre, lors du match N° 224616626 du 9 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 24685227 du 9 10 2022

ADAMOIS O.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616760 du 9 10 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24689105 du 9 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24616781 du 23 10 2022



OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616758 du 9 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616758 du 9 10 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24672947 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24615774 du 9 10 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24689128 du 30 10 2022

ECOUEN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 2461737 du 9 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 2461737 du 9 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 17 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24685105 du 18 9 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24685120 du 30 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24685120 du 30 10 2022

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 2461737 du 9 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 2461737 du 9 10 2022



THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24617354 du 9 10 2022

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux pendant et après la rencontre sur officiel, lors du match N° 24617620 du 9 10 2022

FOSESSE F. U.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Comportement blessant d'un éducateur sur un officiel après la rencontre, lors du match N° 24699904 du 8 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Tentative de brutalité sur adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 24685387 du 30 10 2022

A.S. ERAGNY F. C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Faute grossière sur adversaire à l'encontre d'un adversaire, lors du match N° 24685226 du 9 10 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 3 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24668429 du 11 9 2022

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24685227 du 9 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux sur adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 24685227 du 9 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2022 pour le motif : Comportement blessant en dehors et pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 24616773 du 2 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2022 pour le motif : Comportement blessant en dehors et pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 24616773 du 2 10 2022



U. S. PERSAN 03

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Comportement blessant en tant que délégué pendant la rencontre, lors du match N° 24685358 du 9 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24685358 du 9 10 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24692778 du 8 10 2022

ST BRICE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24689647 du 9 10 2022

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 2547259237 du 8 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24615795 du 23 10 2022

VAURÉAL F. C. M.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24694741 du 8 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616649 du 23 10 2022

LES SPORTIFS DE GARGES

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24897264 du 7 10 2022

EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24690040 du 3 10 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 25062601 du 22 10 2022



BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2022 pour le motif : Propos discriminatoires, lors du match N° 24692859 du 1 10 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2022 pour le motif : Propos déplacés, lors du match N° 24692859 du 1 10 2022

DEUIL ENGHIEU F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 3 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24616634 du 18 9 2022

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 3 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24617496 du 18 9 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 10 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24615784 du 18 9 2022

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et règlements du DVOF du 17 10 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24685103 du 18 9 2022

ST LEU 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24615792 du 23 10 2022

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616644 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Être coupable d'une faute grossière, lors du match N° 24617507 du 23 10 2022

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616644 du 23 10 2022



COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616781 du 23 10 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24689128 du 30 10 2022

VIARMES ASNIÈRES OL.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux pendant la rencontre avec circonstances aggravantes pour comportement excessif après la rencontre envers officiel, lors du match N° 24617371 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24617371 du 23 10 2022

PARMAIN A.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1F est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 2469996 du 22 10 2022

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24672947 du 23 10 2022

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689782 du 23 10 2022

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but avec circonstances aggravantes pour comportement intimidant sur officiel, lors du match N° 24685123 du 30 10 2022

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24685383 du 30 10 2022



PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689802 du 30 10 2022

RENCONTRES À SURVEILLER

8 matches des mois de Novembre et Décembre 2023 ont été désignées « Rencontres à surveiller » sur la base d'incidents disciplinaires entre les clubs concernés sur les 3 dernières saisons.

La commission a invité par mail par les Présidents et/ou RPS de ces clubs à estimer la sensibilité de ces rencontres et le cas échéant se contacter pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Pour rappel : La Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME) se tient à disposition des clubs pour les assister à mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des rencontres « sensibles ».

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

Modification du jour de réunion de la commission : **Jeudi** au lieu de Mercredi

Jeudi 15 décembre 2022 – 18h30

Jeudi 12 janvier 2023 – 18h30

Jeudi 9 février 2023 – 18h30

Jeudi 9 mars 2023 – 18h30

Jeudi 6 avril 2023 – 18h30

Jeudi 11 mai 2023 – 18h30

Jeudi 8 Juin 2023 – 18h30

Jeudi 15 juin 2023 – 18h30



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 02/11/2022

SENIORS DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
ECOUEEN FC	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	1	-	1
ST BRICE FC	1	-	1
GROSLAY FC	1	-	1
ST LEU 95 FC	2	-	2
OSNY FC	11	-	11
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BEZONS USO	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	3	-	3

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOIURS	-	-	-
ENT. HERBLAY ST LEU	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
MONTMORENCY FC	2	-	2
ENT. FOSSES MARLY	6	-	6
BEZONS USO	F	F	F
ENT. ESSG SOISY A.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
FONTENAY FC	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
PARMAIN AC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ROISSY EN France US	1	-	1
COURDIMANCHE AS	5	-	5

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VIARMES ASNIERES OL	-	-	-
DEUIL ENGHIEEN FC	1	-	1
MERY MERIEL BESSANCO	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1
ST PRIX ES	5	-	5
ARGENTEUIL FC	8	-	8

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
CHARS AS	2	-	2
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
COSMO TAVERNY	1	-	1
MENUCOURT AS	1	-	1
OSNY FC	2	-	2
ADAMOIS OL	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	16	-	16
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOURS	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	3	-	3
PONTOISIENNE JS	3	-	3

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHIEEN FC	-	-	-
GAPEB	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PONTOISIENNE JS	-	-	-
THILLAY ESM	2	-	2
AUVERS ENNERY FC	8	-	8
ECOUEEN FC	8	-	8
VIARMES ASNIERES OL	10	-	10
DOMONT FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEEN US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
COURDIMANCHE AS	-	-	-
ECLAIR DE PUISEUX	-	-	-
EZANVILLE ECOUEEN US	-	-	-
FONTENAY FC	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
ROISSY EN France US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
VALLEE DU SAUSSER ES	-	-	-
PARMAIN AC	1	-	1

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPOORT



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play 2022

Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 02/11/2022

U18
U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
ST LEU 95	-	-	-
GARGES FCM	1	-	1
SARCELLES AAS	3	-	3
BEZONS USO	4	-	4
ECOUEU FC	1	-	5
FRANCONVILLE FC	1	-	5
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ENTENTE SSG	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
ADAMOIS OL	1	-	1
OSNY FC	2	-	2
COSMO TAVERNY	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	4	-	4
CORMELLAIS ACS	7	-	7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
PERSAN US 03	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
FOSSÉS F. U.	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
ST BRICE FC	1	-	1

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
MONTMAGNY FCM	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
ERAGNY FC	3	-	3
ST PRIX ES	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	4	-	4

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ENT? ES MARLY FONTEN	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
MONYSOULT BAILLET US	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PIERRELAYE FC	3	-	3
SARCELLES AAS	3	-	3
ERAGNY FC	6	-	6

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST BRICE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
OSNY F.C.	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	1	-	1
ST OUEN L'AUMONE AS	4	-	4
ECOUEU FC	4	-	4
PERSAN US 03	5	-	5
FOSSÉS UF	6	-	6

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
FOSSÉS FU	-	-	-
OSNY FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
GROSLAY FC	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
MENUCOURT AS	3	-	3

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
PONTOISIENNE JS	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
VEXIN A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
ENT. EBM VIARMES BELL	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
ENT. PARMAN SAUSSER	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
GOUSSAINVILLE FC	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	-	-	-
VEXIN A.S.3	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPOORT

F : équipe forfait général



CNOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 02/11/2022

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST BRICE FC	1	-	1
OSNY FC	2	-	2

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
VAUREAL FCM	1	-	1

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMENT	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
PERSAN US 03	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	-	4
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PONTOISIENNE JS	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	2	-	2
ACADEMIE FC ERMONT	5	-	5
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGUIEN FC	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GERGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEZONS USO	23	-	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
COURDIMANCHE A S	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMENT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
VIARMES BELLOY BEAUM	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMENT	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MONTIGNY FC 95	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPOUR



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 02/11/2022

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MERY MERIEL VESSANCO	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
GONESSE RC	3	-	3
ERAGNY FC	4	-	4
CORMEILLAIS ACS	4	-	4
MACCABI SARCELLES	4	-	4
FRANCO PORTUGAIS ARG	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARNOUVILLE USC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C	-	-	-
AVICEMME A.S.C.	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	-	-	-
PERSANAISE CFJ	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
JOUY LE MOUTIER FC	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
AS TOHO	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MCA FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ST BRICE FC	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE	-	-	-
MY SARCELLES FUTSAL	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
ERMONT AS	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL FC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
FC GADJOSTARR FUTSAL	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
AFS VAUREAL	-	-	-

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU FC 95	-	-	-
OSNY FC	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
ARGENTEUIL FC	3	-	3

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
ST BRICE A.SO	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
MONTIGNY LVDB	-	-	-
MT SARCELLES FUTSAL	-	-	-
AS FUTSAL ARGENTEUIL	F	F	F
ENTENTE M.M.B.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
EARGNY FC	-	-	-
ECOUEIN FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
ENT BEAUMONT PERSAN	1	-	1
USC SAINT GRATIEN	1	-	1
BEZONS USO	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGNE	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
PORTUGAIS PERSAN ASC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15